

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2006 |

IUED

## Faits et statistiques

IUED



IUED Genève

**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 25 N° 1 |

---

# Table des matières

---

Introduction : Politique de développement – Au-delà des effets d’annonce XIII

## 1<sup>re</sup> partie : Faits

---

### 1. Politique extérieure

---

1.1. La Suisse et l’ONU	3
1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l’ONU	
1.1.2. La Suisse et la réforme de l’ONU	
1.1.3. Sommet mondial 2005	
1.1.4. La politique d’accueil de la Suisse	
1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l’ONU	
1.2. Relations de la Suisse avec l’Union européenne	9
1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse	11
1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo	11
1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l’Afrique du Sud	12

---

### 2. Coopération avec les pays en développement

---

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire	15
2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d’évaluation technique	
2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD	
2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral	
2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005	24
2.2.1. Mémoire de la Suisse au CAD, 2004	
2.2.2. Rapport de l’examen de la Suisse par le CAD	
2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005	28
2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide du CAD	
2.3.2. Sondage d’opinion sur la coopération au développement	
2.3.3. 2005 : Années de l’ONU du microcrédit et du sport et du développement	
2.4. Volume de l’APD des pays du CAD et de la Suisse	29
2.4.1. APD fournie par l’ensemble des membres du Comité d’aide au développement	
2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	33
2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l’aide bilatérale en 2004	
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco	34
2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l’aide bilatérale en 2004	
2.7. Coopération multilatérale	36
2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco	
2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004	

<hr/>	
<b>3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI</b>	
<hr/>	
3.1. Objets soumis au Parlement : nouvelle loi et nouveau crédit-cadre	39
3.1.1. Débat au Parlement	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	40
3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004	42
3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco	
3.3.2. Pays prioritaires	
<hr/>	
<b>4. Aide humanitaire</b>	
<hr/>	
4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)	48
4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005	51
4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)	
4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?	
4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)	57
4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58
<hr/>	
<b>5. Politique économique extérieure</b>	
<hr/>	
5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	61
5.1.1. Orientation stratégique de la politique économique extérieure	
5.2. Accords économiques bilatéraux	64
5.2.1. Accords de promotion des investissements et conventions de double imposition	
5.2.2. Accords de libre-échange	
5.3. Promotion des exportations	68
5.4. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
5.4.1. La GRE en chiffres	
5.4.2. Révision de la loi sur la GRE	
5.5. Contrôle des exportations d'armes et de biens à double usage (civil ou militaire)	72
5.5.1. Les exportations d'armes 2004 en chiffres	
5.5.2. Exportation de matériel militaire « surplus de l'armée suisse »	
5.5.3. Collaboration militaire avec Israël	
5.5.4. Biens à double usage (civil ou militaire)	
5.6. Mesures d'embargo	75
5.6.1. Pétrole contre nourriture	

---

6. Commerce mondial	
6.1. Evolution des relations commerciales	79
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par régions	
6.2. Le cas des textiles	82
6.2.1. Guerre commerciale annoncée	
6.2.2. Arrivée de la Chine	
6.3. Organisation mondiale du commerce (OMC)	84
6.3.1. L'année 2005: état des négociations	
6.3.2. Les dix ans de l'OMC	
6.4. Conférence ministérielle de Hongkong	91
6.4.1. Position suisse	
6.5. Activités des organisations non gouvernementales de développement	94
6.5.1. Semaine d'action mondiale sur le commerce	
6.5.2. Consultation auprès d'ONG du Sud sur le commerce international	
6.5.3. Colloque sur les services	

---

## 7. Relations financières internationales

---

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	99
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	108
7.2.1. Tendances	
7.2.2. L'initiative PPTE	
7.2.3. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.4. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.5. Autres mesures prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	113
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	

---

## 8. Place financière suisse

---

8.1. Place financière suisse et fuites de capitaux	123
8.1.1. Amélioration des lois suisses pour mieux lutter contre le blanchiment, la corruption et la criminalité internationale	
8.1.2. Revendication des ONG d'entraide: punir l'évasion fiscale	
8.1.3. Recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la coopération suisse par le CAD	

8.2. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	126
8.2.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.2.2. Accords bilatéraux pour renforcer la coopération policière entre Etats	
8.3. Lutte contre le blanchiment	127
8.3.1. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.3.2. Renonciation provisoire de la Suisse à renforcer la Loi sur le blanchiment	
8.3.3. 3 <sup>e</sup> examen par le GAFI de la politique de la Suisse de lutte antiblanchiment	
8.4. Entraide judiciaire internationale	130
8.5. Lutte contre la corruption	132
8.5.1. Examen par l'OCDE des pratiques suisses de lutte contre la corruption	
8.5.2. Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase II, Tunis, 16-18 novembre 2005	137
9.1.1. Objectifs du Sommet de Tunis	
9.1.2. Phase préparatoire et documents adoptés	
9.1.3. Participation	
9.1.4. Les deux grandes questions à l'ordre du jour	
9.1.5. Les droits humains au SMSI	
9.1.6. Incertitudes concernant le suivi	
9.2. Assemblée mondiale de la santé et sujets d'actualité à l'OMS	144
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	146
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	147
9.4.1. Adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	
9.5. Politique des droits de l'homme	151
9.5.1. Session de la Commission des droits de l'homme	
9.5.2. Création d'un Conseil des droits de l'homme	
9.5.3. Travail de la Cour pénale internationale	
<hr/>	
10. Environnement et développement	
<hr/>	
10.1. Développement durable	157
10.1.1. Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014	
10.1.2. 13 <sup>e</sup> Session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (New York, 11-22 avril 2005)	
10.1.3. Activités en Suisse pour le développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	161
10.2.1. 11 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC et 1 <sup>re</sup> Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005)	

10.2.2.	Loi sur le CO <sub>2</sub> : décision du Conseil fédéral	
10.2.3.	Programme SuisseEnergie	
10.3.	Convention sur la diversité biologique	166
10.3.1.	2 <sup>e</sup> Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Montréal, 30 mai-3 juin 2005)	
10.3.2.	Agriculture suisse et organismes génétiquement modifiés	
10.3.3.	Révision de la loi sur les brevets : message du Conseil fédéral	
10.4.	Forêts	170
10.4.1.	Accord international sur les bois tropicaux	
10.4.2.	Forum des Nations unies sur les forêts	
10.4.3.	Le label du bois octroyé par l'organisation Forest Stewardship Council (FSC)	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1.	Politique de paix	175
11.1.1.	Rapport suisse sur la gestion civile des conflits et la promotion des droits de l'homme (2004)	
11.1.2.	Activités suisses dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	
11.1.3.	Engagement à l'étranger de militaires de l'armée suisse en faveur de la paix	
11.1.4.	Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.2.	Politique de sécurité	179
11.2.1.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	
11.2.2.	Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3.	Lutte contre les armes légères et les armes de petit calibre	181
11.3.1.	Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et nouvel instrument d'identification et de traçage des ALPC	
11.3.2.	Small Arms Survey	
11.3.3.	Entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu	
11.4.	Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	184
11.4.1.	6 <sup>e</sup> Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005)	
11.4.2.	Première réunion des signataires de l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève (Genève, 31 octobre-2 novembre 2004)	
11.4.3.	Message concernant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	
11.5.	Armes de destruction massive	187
11.5.1.	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
11.5.2.	Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (New York, 2-27 mai 2005)	

<b>12. Politique d'asile et questions migratoires</b>	
12.1. Politique extérieure en matière de migration	191
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	195
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Adoption de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Le monitoring des requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM): la question de l'aide d'urgence	
12.2.4. Dix ans de mesures de contrainte: un bilan	
12.2.5. L'association à Schengen et Dublin	
12.3. L'admission dans la politique de migration	202
12.3.1. La Loi sur les étrangers	
12.3.2. L'élargissement de la libre circulation aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE	
12.3.3. Sans-papiers: un phénomène national	
12.4. Politique d'intégration	205
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: vers une nouvelle loi	
12.4.3. Droits politiques aux étrangers résidents	

## **2<sup>e</sup> partie : Statistiques**

<b>A. Données statistiques disponibles sur Internet</b>	
A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	214
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composition de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers qui leur sont destinés	
A.3. Flux d'aide au développement	220
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
<b>B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement et les pays en transition</b>	
	223

---

C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	235
C.1.1. Relations de la Suisse avec l'Afrique subsaharienne	
C.1.2. Relations de la Suisse avec les Pays les moins avancés (PMA)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et pays en transition	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	
C.3.1. Investissements directs	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays en transition	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	
Index	257
Abréviations	275
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	283

---

### 3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI\*

---

**E**N 2004, le Conseil fédéral a transmis deux messages au Parlement (base légale et demande pour un quatrième crédit-cadre) relatifs à la coopération avec l'Est, dont le traitement par les Chambres a été retardé du fait de la promesse du Conseil fédéral à l'Union européenne de faire une contribution à la cohésion. 2005 a été une année d'intenses discussions et de lobbying quant au financement de la contribution suisse, les milieux favorables à la coopération au développement craignant que celle-ci ne soit déduite des fonds de l'aide publique au développement (APD). La loi-cadre pour la coopération avec l'Est a été adoptée par le Conseil des Etats lors de la session d'hiver 2005.

*Dans l'attente de l'adoption du renouvellement des bases légales, la coopération suisse, par le biais de ses agences (DDC et seco), a pu poursuivre ses activités grâce à la prolongation du troisième crédit-cadre.*


---

#### 3.1. Objets soumis au Parlement: nouvelle loi et nouveau crédit-cadre

---

Les deux messages au Parlement relatifs à la coopération avec l'Est concernent l'adoption d'un quatrième crédit de programme portant sur 800 millions de francs pour 2005-2008<sup>1</sup>, ainsi qu'une nouvelle base légale destinée à remplacer l'arrêté fédéral de 1995 dont la validité est limitée à dix ans<sup>2</sup>. Mais, parallèlement au processus législatif sur la coopération avec l'Est et le renouvellement d'un crédit-cadre, le Conseil fédéral a accepté, le 12 mai 2004, dans le cadre des négociations bilatérales II, de contribuer à la cohésion de l'Union européenne élargie<sup>3</sup>, à raison d'un milliard de francs suisses versé sur cinq ans.

En attendant que soient clarifiées les bases légales de la coopération suisse avec l'Est et les modalités de la contribution helvétique à la cohésion européenne, le Parlement a choisi une solution transitoire: il a renoncé provisoirement à débattre du renouvellement du quatrième crédit-cadre, après avoir, en octobre 2004, prolongé de deux ans (soit jusqu'à fin 2006) la durée du troisième crédit. Ce dernier a été relevé de 400 millions, ce qui permet à la coopération suisse de poursuivre son travail dans les pays d'Europe de l'Est et de la CEI.

 **Annuaire 2005**, n° 1, nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale: présentation détaillée des options stratégiques et politiques de la coopération avec les pays de l'Est, pp. 36-38.

\* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'IUED.

<sup>1</sup> Conseil fédéral, *Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI* du 31 mars 2004 (FF 2004 1691).

<sup>2</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est* du 31 mars 2004 (FF 2004 1803).

<sup>3</sup> Le Fonds de cohésion est un instrument de l'Union européenne (UE) qui, depuis 1994, aide les Etats membres à réduire les disparités économiques et sociales, ainsi qu'à stabiliser leur économie. Il finance jusqu'à hauteur de 85% les dépenses éligibles de vastes projets consacrés à l'environnement ou aux infrastructures de transport, renforçant ainsi la cohésion et la solidarité à l'intérieur de l'UE. Le Fonds de cohésion s'adresse aux Etats membres les moins prospères de l'Union dont le produit

### 3.1.1. Débat au Parlement

C'est dans le courant de l'année 2006 que les Chambres auront à débattre des deux messages, celui sur le quatrième crédit-cadre pour la coopération avec l'Est et celui sur la contribution à la cohésion. Le Conseil des Etats a décidé que devra d'abord être adoptée la base légale avant de définir les modalités de la contribution suisse à la cohésion et, enfin, le montant du quatrième crédit-cadre. Le Conseil des Etats a approuvé la loi sur l'aide aux pays de l'Est par 35 voix sans opposition lors de la session d'hiver 2005. Ce texte de loi prend le relais d'un arrêté fédéral limité à dix ans. La loi sera soumise au Conseil national au printemps 2006<sup>4</sup>.

Lors de sa prise de position sur le sujet, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a souhaité que le Conseil fédéral présente les grandes lignes du dispositif de financement des contributions à la cohésion en tenant compte des principes posés par la commission en octobre 2005, à savoir qu'aucune compensation ne doit être effectuée au détriment de l'aide au développement et que le projet ne doit pas se fonder sur des sources de financement qui n'existent pas encore<sup>5</sup>. En décembre 2005, le Conseil fédéral n'avait pas encore répondu à cette demande.

### 3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie

---

La contribution suisse à la cohésion de l'Union européenne a occupé les débats politiques en 2005. Cette participation, dont le principe est défini dans le message accompagnant le projet de loi fédérale avec les pays de l'Est (voir plus haut), se heurte à trois obstacles principaux. Le premier est relatif à la délicate question de la prise en charge du milliard de francs (à quels départements fédéraux doit-il être imputé ?). Le second obstacle est constitué par les mouvements opposés à l'adhésion à l'Union européenne, qui se battent contre cette participation et exigent un référendum. Le troisième obstacle concerne les milieux de développement, qui craignent que le milliard de francs ne soit déduit des budgets de développement, au détriment des pays pauvres du Sud et de l'Est<sup>6</sup>.

---

national brut (PNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, soit, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. En décembre 2005, restait une divergence entre l'Union européenne et la Suisse quant aux pays qui pourront recevoir une part des fonds helvétiques. Pour la Suisse, seuls les dix pays nouvellement membres de l'UE peuvent y prétendre, alors que l'UE ajoute l'Espagne, la Grèce et le Portugal à la liste.

Pour de plus amples renseignements sur le Fonds de cohésion : <[www.eu.int/comm/regional\\_policy/funds/procf/cf\\_fr.htm](http://www.eu.int/comm/regional_policy/funds/procf/cf_fr.htm)>.

<sup>4</sup> Assemblée fédérale, « Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est », *Bulletin officiel*, Conseil des Etats, session d'hiver 2005, douzième séance, 04.021, 15 décembre 2005.

<sup>5</sup> Commission de politique extérieure du Conseil des Etats, *Participation suisse à l'effort de cohésion : adopter les bases légales avant de définir le mode de financement*, communiqué de presse, 10 novembre 2005.

<sup>6</sup> Pour mémoire, rappelons que cinq pays d'Europe centrale et les trois républiques baltes ont adhéré à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. Comme en témoigne le tableau 8 publié dans la partie « Statistiques » du présent Annuaire, l'aide de la Suisse a d'abord bénéficié aux huit pays aujourd'hui membres de l'UE. Dès la moitié des années 1990, elle s'est déplacée vers l'Europe du Sud-Est et la Communauté des Etats indépendants (voir plus bas section 3.3.2).

Dans son message consacré à la loi fédérale sur la coopération avec l'Est, le Conseil fédéral précise que cette base légale s'applique également à toutes les contributions que la Suisse sera appelée à verser, notamment aux pays de l'Est membres de l'UE<sup>7</sup>. Cependant, dans le message consacré au quatrième crédit-cadre, il est indiqué que «les prestations directes de la Suisse aux efforts de cohésion de l'UE ne sont pas prévues dans ce crédit-cadre»<sup>8</sup>. Le 12 mai 2004, le Conseil fédéral a décidé que la contribution «sera financée entièrement par une opération de compensation dans le cadre d'un exercice budgétaire ou des plans financiers des deux départements concernés (DFAE et DFE). Les modalités du financement et de la réalisation des mesures seront fixées ultérieurement»<sup>9</sup>. Fin 2005, le projet de loi est traité par le Conseil des Etats, ce qui place le Conseil fédéral dans une situation délicate. Si les principes de base du Conseil fédéral régissant la question du financement sont discutés dans le cadre des débats parlementaires, aucune information publique sur les modalités de financement n'a encore été présentée. «L'embarras du Conseil fédéral» est ainsi souligné par les médias qui s'interrogent sur la manière dont le gouvernement pourra dégager le milliard de fonds promis à l'Union européenne élargie<sup>10</sup>.

Dans ce contexte de pré-débats parlementaires, différentes positions se sont fait jour. Début février 2005, l'Union démocratique du centre (UDC) ouvrait les feux en annonçant son opposition à la contribution suisse à la cohésion de l'UE et en demandant que l'engagement helvétique soit réglé dans le cadre d'un traité d'Etat afin que le peuple suisse puisse donner son avis par référendum<sup>11</sup>. Cette position a été relayée au Parlement par une motion déposée par Hans Fehr, conseiller national UDC<sup>12</sup>, et acceptée par le Conseil fédéral en octobre 2005.

Le Parti socialiste a tenu conférence de presse en novembre 2005 pour présenter sa position sur la question<sup>13</sup>. Il y réaffirme son soutien au principe même d'une coopération suisse en faveur des pays de l'Est. Et le PS insiste sur la nécessité de distinguer, d'une part, la coopération au développement qui opère selon les critères du CAD et, d'autre part, l'effort de solidarité de la Suisse à l'égard des pays de l'Est nouvellement membres de l'UE. Pour le Parti socialiste, la Suisse profitera également de l'élargissement de l'UE à l'Est dans les domaines de la politique de sécurité et de l'économie. Dès lors, le Parti socialiste s'oppose à ce que les montants pour la cohésion ne soient qu'à la charge du DFAE et du DFE et propose d'étudier six sources de financement complémentaires : 1° une provision de l'aide aux pays de l'Est ; 2° des recettes de la fiscalité de l'épargne ; 3° des économies dans le domaine de l'asile, suite à l'accord de Dublin ; 4° les bénéfices de la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) ; 5° les bénéfices attendus

<sup>7</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la loi fédérale...*, op. cit., pp. 1807-1808.

<sup>8</sup> Conseil fédéral, *Message sur la poursuite...*, op. cit., p. 1728.

<sup>9</sup> Conseil fédéral, *La Suisse envisage une contribution de cohésion de l'UE élargie*, communiqué de presse, 12 mai 2004.

<sup>10</sup> «Fonds de cohésion – embarras du Conseil fédéral», *L'Hebdo*, 10 novembre 2005.

<sup>11</sup> UDC, *Encore un cadeau d'un milliard pour l'étranger ? Cela suffit!*, communiqué de presse, 7 février 2005.

<sup>12</sup> Assemblée fédérale, «Motion Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum», *Bulletin officiel*, Conseil national, session d'hiver 2005, quinzième séance, 05.3704, 16 décembre 2005.

<sup>13</sup> Parti socialiste, *La contribution suisse à la cohésion – documentation*, conférence de presse, 8 novembre 2005, disponible sur le site Internet du PS, <www.sp-ps.ch> actualités >conférences de presse.

de la croissance économique découlant de l'élargissement à l'Est ; et, enfin, 6° un échelonnement des compensations sur huit années<sup>14</sup>.

Les ONG de développement ont également fait connaître leur position lors d'une conférence de presse en octobre 2005<sup>15</sup>, appuyée par plus de 300 personnalités suisses. Deux arguments ont été avancés par Alliance Sud : d'une part, la destination de l'aide suisse et, d'autre part, la nécessité et les propositions de trouver un financement alternatif. Concernant le premier point, Alliance Sud rappelle que l'aide actuelle et future de la Confédération aux pays de l'Est est affectée pour 70% aux Balkans, le solde s'adressant à quelques pays du Caucase et d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique. Face à ces chiffres, Alliance Sud insiste sur le fait qu'il y a risque de concurrence entre les pays destinataires de l'aide suisse et les pays qui pourraient bénéficier du Fonds de cohésion. Dès lors, les ONG s'opposent fortement à ce que la contribution suisse à la cohésion puisse se faire « sur le dos de l'aide publique au développement ».

Economiesuisse déplore « le fait qu'il n'y ait pas de concept élaboré quant à la manière de financer et de compenser la contribution de cohésion ». L'organisation des milieux économiques rappelle que « le financement ne doit avoir aucune incidence sur le budget – notamment parce que le Conseil fédéral avait promis que les Accords bilatéraux II n'induiraient pas de coûts supplémentaires » et souligne que « la question de savoir si la compensation doit épargner les pays en développement et d'autres pays en transition relève de la politique ». Par contre, elle exige que la Suisse dirige les projets financés par la contribution européenne<sup>16</sup>.

### 3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004

---

L'objectif prioritaire de la coopération suisse avec les pays de l'Est consiste à appuyer les efforts de transition de ces pays vers des systèmes démocratiques et pluralistes et vers un développement basé sur l'économie de marché, les principes sociaux et la protection de l'environnement. Après ses débuts en 1990, la coopération suisse avec l'Est a consacré chaque année depuis 1999 quelque 200 millions de francs d'aide à l'Est, dont la mise en œuvre incombe principalement à la DDC et au seco (voir tableau 6).

#### 3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco

La DDC et le Seco sont présents dans neuf pays prioritaires et réalisent deux programmes régionaux. Les deux agences collaborent pour la définition de programmes dans les domaines de la coopération technique et économique. La DDC utilise ses moyens pour promouvoir le passage à la démocratie et les réformes économiques et sociales. Le seco soutient en premier lieu l'amélioration des infrastructures de base, la promotion du secteur financier ainsi que le développement du secteur privé et les promotions des investissements et du commerce.

<sup>14</sup> Ces six propositions sont largement détaillées dans la documentation susmentionnée.

<sup>15</sup> Alliance Sud, *Contribution suisse à la cohésion européenne. Non à une diminution de l'aide au développement*, conférence de presse, 18 octobre 2005.

<sup>16</sup> Economiesuisse, « Session d'hiver des Chambres fédérales », *Dossier politique*, n° 46, 19 décembre 2005.

**Tableau 6: DDC/seco: coopération bilatérale avec l'Est et la CEI par secteurs et par régions, 2004 (versements en millions de francs)**

	Europe centrale	Europe du Sud-Est	CEI	Non spécifié	Total
<b>DDC, coopération technique</b>					
Politique et organisation de l'Etat	—	10.9	5.4	0.0	16.4
Economie/Formation	0.1	9.4	1.4	0.0	10.8
Sciences/Culture	0.1	12.4	3.4	1.4	17.3
Agriculture	0.0	4.2	5.8	0.1	10.1
Santé/Affaires sociales	—	9.8	3.7	—	13.5
Energie/Environnement	0.0	6.4	10.3	0.7	17.3
Autres secteurs	0.0	9.8	7.3	4.6	21.7
<b>Total DDC 2004</b>	<b>0.2</b>	<b>62.9</b>	<b>37.3</b>	<b>6.9</b>	<b>107.2</b>
<b>seco, coopération économique</b>					
Energie	1.5	17.6	6.1	—	25.2
Environnement	—	2.9	11.8	—	14.7
Infrastructure	—	3.8	3.1	—	6.9
Secteur financier	—	3.5	5.8	6.0	15.2
Commerce	—	2.1	5.6	4.3	12.0
Promotion des investissements	—	0.7	6.2	1.5	8.4
Autres secteurs	—	4.8	4.7	4.4	13.9
<b>Total seco 2004</b>	<b>1.5</b>	<b>35.5</b>	<b>43.3</b>	<b>16.1</b>	<b>96.4</b>
<b>Total DDC/seco 2004</b>	<b>1.7</b>	<b>98.3</b>	<b>80.5</b>	<b>23.0</b>	<b>203.6</b>
<i>Total DDC/seco 2003</i>	<i>1.3</i>	<i>103.9</i>	<i>70.4</i>	<i>22.8</i>	<i>198.5</i>

Source : Service statistique de la DDC, décembre 2005.

Remarque : les montants figurant dans ce tableau sont à charge des crédits de programme pour les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI.

### 3.3.2. Pays prioritaires

La coopération de la Suisse avec l'Europe de l'Est s'est progressivement déplacée pendant les années 1990 des pays de l'Europe centrale (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie) et de la Baltique (Estonie, Lettonie, Lituanie), devenus membres de l'Union européenne en 2004, vers les Balkans et la CEI. Aujourd'hui, ce sont 70 % de ses moyens qui sont consacrés à l'Europe du Sud-Est et 30 % aux pays de la CEI, principalement dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, partie « Statistiques », tabl. 8, versements au titre de la coopération avec les pays de l'Est, par pays et par an.

Selon la coopération suisse, « cette concentration géographique est justifiée par le grand retard de ces pays dans les processus de réforme et par leurs besoins impérieux de soutien. Elle répond également simultanément aux intérêts de la politique extérieure de la Suisse »<sup>17</sup>.

En tant que l'un des plus importants pays de destination des migrants venus des Balkans, la Suisse est intéressée au premier chef à la stabilité politique et économique dans cette région. Elle a adhéré au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est<sup>18</sup>, initiative politique lancée en juin 1999 par une quarantaine de pays et d'organisations, qui vise à promouvoir la démocratisation et les droits de

<sup>17</sup> *Pays et régions prioritaires*, site Internet de la DDC, <www.ddc.admin.ch> coopération avec le Sud et avec l'Est > coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI > priorités géographiques.

<sup>18</sup> Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est : <www.stabilitypact.org>.

l'homme, à stimuler la reconstruction économique et la coopération régionale ainsi qu'à renforcer la sécurité dans toute la région<sup>19</sup> de l'Europe du Sud-Est.

En octobre 2005 s'est tenue à Genève une conférence internationale à l'occasion du dixième anniversaire des accords de paix de Dayton, cofinancée par la DDC. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des actions passées, mais surtout de traiter des perspectives d'avenir. Pendant et après la guerre, la Confédération a fourni de l'aide d'urgence et de l'aide à la reconstruction à hauteur de 365 millions de francs au total. Outre la DDC (coopération technique) et le seco (assistance financière), l'Office fédéral des migrations – ODM (aide au retour des réfugiés) et la Division politique IV du DFAE (droits de l'homme, prévention des conflits) sont également actifs en Bosnie-Herzégovine<sup>20</sup>.

La Pologne, la Serbie-et-Monténégro, l'Azerbaïdjan et les pays d'Asie centrale sont en outre membres du groupe de vote de la Suisse auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Parmi les faits marquants de la coopération suisse avec les pays de l'Est, citons également la conférence annuelle qui s'est tenue à Lugano en novembre 2005, et dont l'objet central était l'Ukraine. La ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a souligné que l'application des principes de l'Etat de droit et l'amélioration du cadre général de l'économie sont des conditions préalables essentielles au développement stable de l'Ukraine qui, pour y parvenir, a également besoin de soutiens extérieurs. Depuis le milieu des années 1990, la DDC et le seco ont soutenu le changement de système en Ukraine par des projets à hauteur d'environ 9 millions de francs par an. Les principaux domaines d'action de la DDC sont la réforme du système judiciaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et le renforcement de la société civile. De son côté, le seco met l'accent sur le soutien et le financement des PME, ainsi que sur le renforcement du *corporate governance* auprès des entreprises et du secteur bancaire. Le seco participe en outre à des projets lancés par la BERD en vue d'améliorer la sécurité nucléaire<sup>21</sup>.

Un autre pays, partenaire de la coopération suisse, a été sous les feux de l'actualité en 2005. L'Ouzbékistan a vécu des jours troublés dans le courant du printemps 2005, lors desquels certains opposants au régime ont été sévèrement réprimés par les autorités locales. L'évaluation du nombre de victimes est problématique, les journalistes ayant de grandes difficultés à travailler librement dans ce pays; 169 morts sont admis par les autorités locales, alors que l'opposition déplore plus de 745 victimes<sup>22</sup>. La Suisse a condamné la répression brutale des forces de sécurité ouzbeks et, dans ce contexte, la DDC et le seco ont décidé de réexaminer la coopération suisse avec l'Ouzbékistan<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine, Moldavie, Roumanie et Serbie-et-Monténégro.

<sup>20</sup> DDC, 1995-2005. *Bosnie-Herzégovine. Dix ans après Dayton: perspectives*, communiqué de presse, 19 octobre 2005; DDC, *Dix ans après Dayton: la Suisse très engagée dans la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine*, communiqué de presse, 22 novembre 2005.

<sup>21</sup> DDC, *10<sup>e</sup> Focus Europe de l'Est: conférence annuelle de la coopération avec l'Europe de l'Est*, communiqué de presse, 11 novembre 2005.

<sup>22</sup> «La révolte a été réprimée dans le sang», *La Liberté*, 17 mai 2005; «Crise en Ouzbékistan», *La Liberté*, 18 mai 2005.

<sup>23</sup> DDC, *La Suisse demande une enquête sur les événements survenus en Ouzbékistan*, communiqué de presse, 17 mai 2005.

## SOURCES

- Assemblée fédérale, «Motion Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum», *Bulletin officiel*, Conseil national, session d'hiver 2005, quinzième séance, 05.3704, 16 décembre 2005.
- Commission de politique extérieure du Conseil des Etats, *Participation suisse à l'effort de cohésion: adopter les bases légales avant de définir le mode de financement*, communiqué de presse, 10 novembre 2005.
- Conseil fédéral, *Message concernant la Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est* du 31 mars 2004 (FF 2004 1803).
- Conseil fédéral, *Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI* du 31 mars 2004 (FF 2004 1691).
- Conseil fédéral, *La Suisse envisage une contribution de cohésion de l'UE élargie*, communiqué de presse, 12 mai 2005.
- Abdieva Schuetz A., *Coûts sociaux de la transition. Une analyse comparative entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan (1991-2001)*, Etudes courtes, n° 8, Genève, Institut universitaire d'études du développement, 2005.
- Alliance Sud, «Contribution suisse à la cohésion européenne – les pauvres ne doivent pas trinquer», *Global+*, n° 17, automne 2005.
- Alliance Sud, *Contribution suisse à la cohésion européenne. Non à une diminution de l'aide au développement*, conférence de presse, 18 octobre 2005.
- Economiesuisse, «Session d'hiver des Chambres fédérales», *Dossier politique*, n° 46, 19 décembre 2005.
- Parti socialiste, *La contribution suisse à la cohésion – documentation*, conférence de presse, 8 novembre 2005, <[www.sp-ps.ch](http://www.sp-ps.ch)>actualités >conférences de presse.
- UDC, *Encore un cadeau d'un milliard pour l'étranger? Cela suffit!*, communiqué de presse, 7 février 2005.
- L'Hebdo*, «Fonds de cohésion – l'embarras du Conseil fédéral», 10 novembre 2005.

## SITES INTERNET

- Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est: <[www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org)>.
- Union européenne: <[www.eu.int](http://www.eu.int)>.
- Assemblée fédérale: <[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)>.
- Direction du développement et de la coopération (DDC): <[www.ddc.admin.ch](http://www.ddc.admin.ch)>.
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) – Coopération économique au développement: <[www.seco-cooperation.ch](http://www.seco-cooperation.ch)>.
- Alliance Sud (Communauté de travail Swissaid/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/EPER): <[www.alliancesud.ch](http://www.alliancesud.ch)>.
- Parti socialiste: <[www.sp-ps.ch](http://www.sp-ps.ch)>.
- Union démocratique du centre: <[www.svp.ch](http://www.svp.ch)>.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, partie «Statistiques» (chap. B et C), pour de plus amples informations sur les flux financiers entre la Suisse et les pays du Sud et de l'Est.

---

## Abréviations

---

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais <i>TRIPs</i> )
AELE	Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse)
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (en anglais <i>GATS</i> )
AID	Agence internationale de développement (BM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIF	Agence internationale de la francophonie
ALPC	Armes légères et de petits calibres
AMF	Arrangement multifibre (OMC)
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (BM)
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APT	Association pour la prévention de la torture
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (remplace la GRE dès juillet 2006)
ATV	Accord sur les textiles et les vêtements (OMC)
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais <i>WB</i> )
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)

CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCI	Centre du commerce international (OMC)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Contrôle fédéral des finances
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFR	Commission fédérale pour les questions des réfugiés
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable (ex-Ci-Rio)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio (devenu CIDD en octobre 2004)
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais <i>UNCTAD</i> )
COMCOM	Commission fédérale de la communication
COP	Conférence des parties
COP/MOP	Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au protocole
CPA	Contrôle parlementaire de l'administration (Centre de compétences de l'Assemblée fédérale en matière d'évaluation)
CPE-E	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CTBTO	Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires/ <i>Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization</i>
CTI	Agence pour la promotion de l'innovation (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT)
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur

DFJP	Département fédéral de justice et police
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/ff/index.html">www.admin.ch/ch/f/ff/index.html</a> >
FFI	Facilité de financement internationale
FGI	Forum sur la gouvernance d'Internet
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FMI	Fonds monétaire international (en anglais <i>IMF</i> )
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
FSAP	Financial Sector Assessment Programme (IMF and WB ; en français « PESF »)
FSC	Forest Stewardship Council
FSN	Fonds de solidarité numérique
FSO	Fonds des opérations spéciales/ <i>Fund for Special Operations</i> (BID)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	1. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Corée du Sud, île Maurice, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Taiwan) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture 2. Groupe de certains Etats membres du FMI (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui, par le biais des Accords généraux d'emprunt (AGE), octroient au FMI des financements supplémentaires
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés

G-24	Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement
G-33	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de 42 pays, aussi dénommé « Amis des produits spéciaux », défendant les principes de la sécurité alimentaire et du droit au développement rural
G-90	Dans le cadre des négociations à l'OMC, groupe de pays comprenant les pays ACP et les PMA
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GAMF	Groupe de travail sur les mécanismes de financement (SMSI)
GATS	General Agreement on Trade in Services (en français « AGCS »)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme/ <i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i>
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GKP	Global Knowledge Partnership
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
GSsA	Groupe pour une Suisse sans armée
GTGI	Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet (SMSI)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
IAMM	International Agenda for Migration Management
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICDDR	Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques
ICT4D	ICT for Development Platform
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable/ <i>International Centre for Trade and Sustainable Development</i>
IDE	Investissement direct étranger
IFFim	Pilot IFF for Immunization
IFI	Institutions financières internationales
IIC	Inter-American Investment Corporation
IIDD	Institut international du développement durable/ <i>International Institute for Sustainable Development (IISD)</i>
IIF	Institute of International Finance
IIPE	Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)

IISD	Institut international du développement durable (IIDD)/ <i>International Institute for Sustainable Development</i>
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émi- gration (fusionné avec l'ODR dans l'ODM au 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français « FMI »)
ISP	Initiative de sécurité contre la prolifération
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ITTO	International Tropical Timber Organization (en français OIBT)
IUED	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg/ <i>Johannesburg Plan of Implementation</i>
LASRE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'ex- portation
LBA	Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'ar- gent dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent)
LBI	Loi fédérale sur les brevets d'invention
LEmb	Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos)
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
MDRI	Multilateral Debt Relief Initiative
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uru- guay)
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'ar- gent (DFJP)/ <i>Money Laundering Reporting Office Swit- zerland</i>
MSF	Médecins sans frontières
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations unies
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écono- miques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, au 1 <sup>er</sup> janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné avec l'IMES dans l'ODM au 1 <sup>er</sup> janvier 2005)

OED	Département d'évaluation des opérations (BM)/ <i>Operation Evaluation Department (WB)</i>
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (devenu OFEV le 1 <sup>er</sup> janvier 2006)
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFEV	Office fédéral de l'environnement (ex-OFEFP)
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (en anglais <i>ITTO</i> )
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais <i>WTO</i> )
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	OSEC Business Network Switzerland
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEP	Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier (FMI et BM; en anglais <i>FSAP</i> )
PIB	Produit intérieur brut
PLS	Parti libéral suisse
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises

PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariat pour la paix (OTAN)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PSI	Policy Support Instrument (FMI)
PVD	Pays en voie de développement
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/as/index.html">www.admin.ch/ch/f/as/index.html</a> >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html">www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html</a> >
RSI	Règlement sanitaire international (RSI)
SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFI	Société financière internationale (BM)
SII	Société interaméricaine d'investissement (BID)
SIPPO	Programme suisse pour la promotion des importations/ <i>Swiss Import Promotion Program</i>
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SPM	Société pour les peuples menacés
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRIAL	Association suisse contre l'impunité/ <i>Track Impunity Always</i>
TRIPs	Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (en français « ADPIC »)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	Service des Nations unies pour l'action antimines/ <i>UN Mine Action Service</i>
UNRIC	Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale (Bruxelles)
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/ <i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i>
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
VNU	Programme des volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

## Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1<sup>er</sup> janvier 2003<sup>a</sup>

### Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

#### PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, îles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Liberia	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

#### PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

#### PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie-et-Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Belize	Jamaïque	Surinam
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	♦ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, îles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	♦ Wallis-et-Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

<sup>a</sup> Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.

**PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)**

♦ Anguilla	Dominique	Palaos, îles
Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Malaisie	♦ Sainte-Hélène
Botswana	Maurice	Sainte-Lucie
Brésil	♦ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦ Turks et Caïques, îles
Cook, îles	♦ Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

**PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)**

Bahreïn

---

**Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**

**Pays de l'Europe centrale et orientale /**

**Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

* Bélarus	* Lettonie	* Russie
* Bulgarie	* Lituanie	* Slovaquie
* Estonie	* Pologne	* Tchèque, Rép.
* Hongrie	* Roumanie	* Ukraine

**PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)**

♦ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦ Aruba	♦ Falkland, îles	♦ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦ Gibraltar	♦ Polynésie française
♦ Bermudes	♦ Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦ Caïmans, îles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦ Macao	♦ Vierges, îles (RU)

Source : <[www.oecd.org/cad](http://www.oecd.org/cad)>.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.